

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 26 DEC. 2013

**portant désignation du site Natura 2000
savart du camp militaire de Mailly-le-camp
(zone spéciale de conservation)**

NOR : DEVL1324026A

**Le ministre de la défense et le ministre de l'écologie, du développement durable et
de l'énergie,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la
conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses
articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 16 novembre 2012 arrêtant, en
application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance
communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les
articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et
des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales
de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale
concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 savart du camp militaire de Mailly-le-camp »
(zone spéciale de conservation FR 2100257) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe,
s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Aube :
Dampierre, Lhuitre.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 savart du camp militaire de Mailly-le-camp » figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des espèces d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de l'Aube, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives et le directeur de l'eau et de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

L. Roy

L. Roy

Pour le ministre de la défense et par
délégation :
Le directeur de la mémoire, du patrimoine
et des archives

Philippe Navelot

Philippe NAVELOT

Philippe NAVELOT

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2100257 savart du camp militaire de Mailly-le-camp
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Amphibiens et reptiles

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Plantes

- 1493 Braya couché *Sisymbrium supinum*

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE

Fait le 25 DEC. 2013

Pour le ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

2703

L.Roy

Pour le ministre de la défense et par
délégation :

Le directeur de la mémoire, du patrimoine
et des archives

Philippe Navelot

Philippe NAVELOT



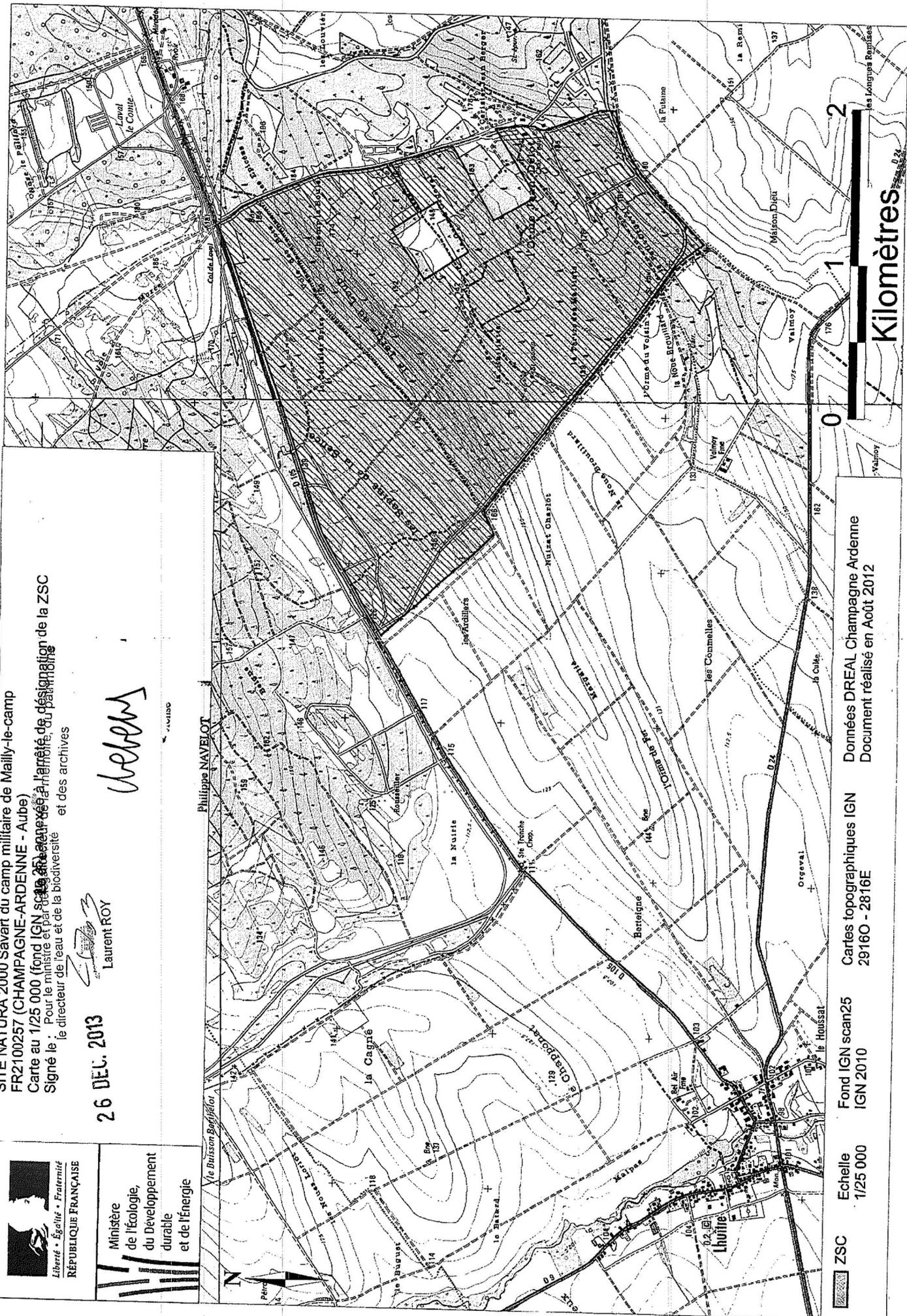
Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie

SITE NATURA 2000 Savart du camp militaire de Mailly-le-camp
FR2100257 (CHAMPAGNE-ARDENNE - Aube)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) actualisée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le : Pour le ministre et par son représentant, le directeur de l'eau et de la biodiversité et des archives



26 DEC. 2013

Laurent ROY



ZSC

Echelle
1/25 000

Fond IGN scan25
IGN 2010

Cartes topographiques IGN
29160 - 2816E

Données DREAL Champagne Ardenne
Document réalisé en Août 2012

0 1 2

Kilomètres